

OÙ ET COMMENT ?

L'accroche-vélos a la particularité de se fixer directement sur des mâts de jalonnement existants. Ainsi, il ne nécessite pas de scellement ou de point de fixation au sol supplémentaire. De plus, il permet une mutualisation des mâts existants **au profit d'un espace public le moins encombré possible.**

En cas d'installation sur un mât implanté en trottoir, l'accroche-vélo, et les vélos qui y sont stationnés ne doivent pas constituer un obstacle aux cheminement piétons.

Sur une place de stationnement automobile, en amont d'un passage piéton, **le dispositif de l'accroche-vélos permet de dégager la visibilité et améliore la sécurité de la traversée piétonne.**



En savoir plus
www.lillemetropole.fr



LA MOBILITÉ POUR TOUS

ACCROCHE VÉLOS

MEL MÉTROPOLÉ
EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043 - 59040 Lille Cedex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr

www.lillemetropole.fr

MEL MÉTROPOLÉ
EUROPÉENNE DE LILLE

POURQUOI?

Le stationnement vélo est l'un des leviers essentiels pour encourager la pratique cyclable.

La MEL propose alors de déployer sur son territoire les accroche-vélos, un dispositif de stationnement innovant et complémentaire aux arceaux implantés par les communes.

Il répond à un besoin de stationnement de courte durée, au plus près de pôles générateurs de proximité que sont les établissements scolaires, les commerces, les sites sportifs.

Quelques conseils pour bien accrocher son vélo :

- Utilisez un antivol en U de qualité.
- Attachez en priorité le cadre du vélo au point fixe et si possible, avec la roue avant.
- Attachez toujours votre vélo, même pour un arrêt momentané, même dans un lieu clos.

